

COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 (14H – 16H)

ORDRE DU JOUR

I. **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (CS du 6 NOVEMBRE 2025) ET SUIVI DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE DU PRÉSIDENT**

II. **ACTUALITÉS ET INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTS DOSSIERS EN COURS**

Actualités (trafic, extra-aéronautique, aménagement et travaux)

III. **RAPPORTS DU COMITÉ SYNDICAL POUR DÉLIBÉRATIONS**

Rapport n°1 : Photovoltaïque : organisation de la gouvernance

Rapport n°2 : Convention Région de mise à disposition du personnel

Rapport n°3 : Avis de la CocoEco – tarifs 2026

Rapport n°4 : Avenant de revoyure (remis sur table)

Rapport n°5 : Budget Primitif 2026

Rapport n°6 : Accord sur le rééchelonnement du remboursement de l'avance COVID (remis sur table)

Rapport n°7 : Décision Modification n°1 du budget 2025

IV. **QUESTIONS DIVERSES**

COMITE SYNDICAL du 6 NOVEMBRE 2025**Compte-rendu**

Le comité syndical dûment convoqué par courrier du 17 octobre 2025, s'est tenu en présentiel de 15h à 17h à l'aéroport de Clermont, sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Étaient présents :**Membres présents :**

Titulaires : Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Sylvie LEGER, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants : Gérald COURTADON, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Anne BABIAN-LHERMET pouvoir à Sylvie LEGER, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Yannick LUCOT, Henri GISSELBRECHT, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

Quorum	Présents	Total des voix
9	9	11

Approbation du dernier compte-rendu (CS du 20 juin 2025)**Suivi des délégations de compétences du Président****Actualités et points d'information sur les différents dossiers en cours**

- Analyse du trafic, de l'extra -aéronautique, aménagement et travaux
- Focus thématiques
 - Demande de revoyure activée par l'exploitant SEACFA-VINCI Airports
 - Point sur la dynamique de lobbying relatif aux financements des missions régaliennes
 - Point sur les démarches d'aménagement en zone nord et en zone sud
 - Accueil du Vélis Electro de la FFA à l'automne 2025

Rapports du Comité Syndical pour délibération

- Rapport n°1 : Modification statutaire du Syndicat mixte
- Rapport n°2 : Modification du Règlement budgétaire et financier
- Rapport n°3 : Modification statutaires de la COCOECO
- Rapport n°4 : Débat d'Orientation Budgétaire
- Rapport n°5 : [Pour information] Développement de l'offre de transport aérien
- Rapport n°6 : Rapport d'étape projet Photovoltaïque
- Rapport n°7 : Adhésion à l'UNEDIC
- Rapport n°8 : Approbation du compte-rendu de la CCSPL
- Rapport n°9 : Approbation CR Comité de suivi de la DSP

Agenda et questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2025

Le compte-rendu de la réunion est adopté à l'unanimité.

2. Suivi des délégations de compétences du Président

Les arrêtés, courriers et marchés signés par le Président depuis le dernier comité syndical sont explicités en séance.

Arrêtés : Délégation de signature confiée à Delphine AVOCAT (jusqu'au 31 octobre 2025) et Emmanuel BOUHIER (dont marchés publics jusqu'à concurrence de 221 000 € HT)

Courriers :

- ENEDIS, déclaration groupement entreprises solidaires (SMACFA-SEACFA) dans le cadre du raccordement de la centrale photovoltaïque
- Premier Ministre, interpellation sur les missions régaliennes (copie aux ministres des transports et de l'Économie et des finances)
- SEACFA, courrier contrôle DSP (CR du comité de suivi du 20/06/2025)
- SEACFA, réponse au courrier du 17/09/2025
- SEACFA, activation de la clause de revoyure
- Courriers aux présidents (CR/CM/CD) : Impasse missions régaliennes
- Convocations CS du 06/11/2025

Marchés :

- CTL-COMPTA : AUREAM : 40 762.50€ HT
- AMO Maintenance : OXAND : 218 000€ HT
- TVX CUISINE 2^{ème} étage : 211 516.32€ HT
- TVX Rénovation thermique : 6 558 846.12€ HT

Lettres de commandes (signature : Emmanuel BOUHIER)

- COLAS : Citerne souple : 18 145 € HT
- SEGMA : Vérifications câbles souterrains parking personnel : 675 € HT
- SOL SOLUTION : Etude de sol G2-PRO pour dalle panneaux solaires thermiques : 2 300 € HT

3. Actualités de l'aéroport et point d'information sur les dossiers en cours

Ressources humaines : Arrivée de Léonard PONAMALE au poste de chargé de développement des infrastructures aéroportuaires (mise à disposition par la Région à 100%) au 1er novembre 2025 succédant à Ludovic TARRADE, et de Fabienne GOUDARD au poste de Directrice Adjointe à la Direction des Mobilités Ferroviaires et Aériennes de la Région (mise à disposition SMACFA à 5%) au 1er novembre 2025 succédant à Delphine AVOCAT.

Développement aérien : La perspective d'atterrissage 2025 est de 248k passagers, en deçà des estimations (+/- 270k pax) et du CEP (333k pax). Sur la période janvier-septembre, le trafic 2025 est en augmentation de près de +15% (195 006 passagers) par rapport à 2024, porté par l'augmentation de l'offre en sièges sur des lignes existantes (Porto, Fès et Ajaccio) et l'ouverture des routes vers Londres et Alger ; toutefois, à noter un recul de -8% du nombre de mouvements commerciaux liés aux cargos (fret) et aux vols affaires ; le taux de remplissage moyen de janvier à septembre est de 75% sur les lignes régulières, en stabilité par rapport à 2024 ; le trafic sur la ligne de/vers Paris-CDG continue son recul avec -4% de passagers transportés alors même que le taux de correspondance à CDG est au-dessus du niveau de 2019 ce qui entraîne une réduction de fréquence les WE d'hiver ; les records de trafic affinitaire ante crise sont de nouveau battus, tout comme ceux de la desserte corse. Le trafic charters touristiques est en hausse de +33% par rapport à 2024 avec un test réussi de flux d'import de passagers en Auvergne.

Travaux et développement foncier : Les travaux de rénovation des hangars NEFS 1, 2 et 3 se terminent ; les travaux de construction d'un nouveau bâtiment pour l'aéroclub ACL et d'installations d'ombrières photovoltaïques sur le parking du personnel se poursuivent ; ceux de rénovation thermique des bâtiments (décret tertiaire) et de la mise à blanc de la cuisine du 2^{ème} étage de l'aérogare démarrent. Le projet de développement du photovoltaïque sur le reste de la plateforme (notamment au sol) se poursuit et fait l'objet du rapport n° 6.

Développement extra-aéronautique : une mission de conception urbaine, architecturale, paysagère et technique de la zone nord (côté ville) a été confiée par marché au groupement INterland_ EGIS Conseil_ EGIS Ville et Transport_ TRIBU avec 5 objectifs :

- Désenclaver le site et le connecter à son environnement proche
- Participer à l'aménagement d'un pôle multimodal en lien avec l'arrivée du BHNS Inspire et le projet SERM
- Organiser un futur « écoquartier tertiaire »
- Qualifier les aménagements et la végétalisation des espaces
- Réintroduire et qualifier les circulations piétonnes et deux roues

La journée de lancement a réuni une 30aine de partenaires locaux (entreprises implantées, têtes de réseaux économiques, acteurs de l'urbanisme et de l'immobilier, collectivités) engagés dans la démarche CFE 2030 initiée il y a 5 ans.

4. Rapports « pour décision » du Comité Syndical

Les rapports et annexes ont été transmis par voie électronique le 23 octobre 2025

Les délibérations du CS du 06/11 ont été **adoptées à l'unanimité**. Sauf la délibération n°31 relative à la revoyure qui a été adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Les délibérations sont publiées conformément à la législation.

Rapport n°1 : Révision des statuts du Syndicat mixte

Le SMACFA a été créé par arrêté préfectoral du 06 octobre 2006 en amont du transfert de propriété de l'aéroport par l'Etat (convention du 1^{er} mars 2007). Près de 20 ans après, une révision des statuts semble nécessaire sur 3 principaux points :

- Intégration de la possibilité pour le Syndicat mixte de s'octroyer un nom commercial,
- Elargissement de son objet, afin de permettre au Syndicat mixte de mettre à exécution sa stratégie de développement photovoltaïque en qualité d'aménageur,
- Simplification du fonctionnement du Comité syndical et du Bureau, avec notamment l'entrée de la visioconférence sous condition et l'harmonisation de la durée des mandats syndicaux sur celle des mandats des collectivités membres.

Rapport n°2 : Modification du règlement budgétaire et financier

Le SMACFA a délibéré le 1er décembre 2023 sur le changement de nomenclature comptable passant de la M71 à la M57. Ce changement incluait dans la délibération l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier. 3 modifications sont apportées :

- Adoption du Compte Financier Unique (CFU)
- Réajustement du délai à respecter entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget
- Redéfinition des durées d'amortissement en fonction des natures comptables du Syndicat mixte de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Rapport n°3 : Révision des statuts de la commission consultative économique de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne

Les CocoEco (Commissions consultatives économiques) des aéroports, instances de discussion des tarifs réglementés aéroportuaires, viennent d'évoluer par Décret 2025-337 du 25/04/25 de l'aviation civile impliquant la modification des statuts de la CocoEco de l'aéroport de Clermont.

Afin de conserver un poids équilibré des voix entre l'aéroport, le territoire et les usagers aéronautiques (qui chacun défendent leurs intérêts économiques), il est proposé de faire entrer les 3 collectivités membres du SMACFA dans la CocoEco. La Présidence est conservée par le SMACFA en qualité de membre observateur.

Rapport n°4 : Présentation du rapport d'Orientation Budgétaire (DOB)

L'année 2025 a permis de poursuivre les actions en matière de développement de l'offre aérienne, d'aménagement et de décarbonation de la plateforme, en cohérence avec la stratégie CFE 2030 et dans le cadre du dialogue propriétaire – exploitant.

Investissement : Les projets prévus en 2026 sont essentiellement (en crédits de paiement), sans nouvelle autorisation de programme significative :

- Mission d'aménagement urbain de la Zone Nord
- Maintenance 5 et renouvellement
- Travaux relatifs à la rénovation thermique des bâtiments (« décret tertiaire ») - phase 2/3
- Construction du bâtiment Aéroclub Clermont Limagne
- Réalisation des planches de recherche sur la captation carbone
- Réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking personnel
- Rénovation du parking personnel et réseaux

Activités aériennes : En 2026, il s'agit de poursuivre le soutien au développement de l'offre de transport aérien porté par la SEACFA conformément à la stratégie CFE 2030 (renforcement de la desserte parisienne, soutien aux lignes dédiées entreprises et diaspora, ouverture d'une ligne import).

Orientations pour le budget 2026 : En investissement : Il est prévu en 2026 de financer ces investissements avec d'une part la dotation aux amortissements à hauteur de 2 M€ et un emprunt de 5,4 M€ ; En fonctionnement : les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à environ 1,6 M€ hors amortissements, et 3,6 M€ en incluant les amortissements ; Compte tenu de la stratégie, des enjeux, des risques et de la prospective, il est proposé de maintenir pour 2026 le niveau des participations. Au total, les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à plus de 3,6 M€.

Rapport n°5 : [Pour information] Développement de l'offre de transport aérien

Présentation du contexte juridique et économique sur le marché européen, avec l'augmentation de la taxe d'aéroport générant un mécontentement des compagnies (TSBA couplée à la T2S). Point sur les négociations en cours avec de nouvelles compagnies qui pourrait aboutir à une phase test à l'été 2026 au départ de Clermont et l'implantation d'un avion basé en 2027.

Rapport n°6 : Rapport étape du projet photovoltaïque

A la suite de la délibération du 20 juin 2025 sur la création d'une société de projet avec le fonds régional OSER, un paramétrage prévisionnel du projet est proposé. Il est convenu de lancer un appel d'offres relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse technique des offres des candidats.

Rapport n°7 : Adhésion UNEDIC

Dans le cadre de l'embauche de salariés, il est nécessaire d'adhérer à l'UNEDIC afin d'assurer la couverture des employés au titre de l'assurance chômage. Cette adhésion révocable est conclue par contrat pour une durée de 6 ans reconductibles, signé entre l'employeur et l'Urssaf, pour le compte de l'Unedic.

Rapport n°8 : Avis de la CCSPL

Le compte rendu de la CCSPL retranscrit l'avis favorable donné au rapport d'activités 2024 présenté par la SEACFA.

Rapport n°9 : Avis du Comité de Suivi de la DSP

Le compte-rendu du comité de suivi retranscrit les conclusions suivantes :

- répondre aux observations du SMACFA,
- transmettre un compte d'exploitation prévisionnel pour chaque scénario envisagé dans le cadre de revoyure,
- exclure les projets photovoltaïques du plan de développement des activités extra-aéronautiques du délégataire

Rapport n°10 : Revoyure DSP [remis sur table]

Le mémoire justificatif du délégataire date du 29 octobre et le comité de suivi où il a été présenté s'est tenu le 3 novembre. Le rapport présente les éléments du mémoire du délégataire, une synthèse de l'analyse du SMACFA sur ce mémoire, un retour sur le comité de suivi, les demandes et propositions possibles du SMACFA, le logigramme décisionnel, l'offre soutenable que le SMACFA peut faire, les scénarii possibles suivant le logigramme décisionnel. Données confidentielles à ce stade de la négociation.

5. Agenda

L'agenda 2025 des instances (Comités syndicaux et autres commissions) a été adressé par courriel aux élus en janvier.

- ❖ Comité syndical : **vendredi 5 décembre 2025 à 14h**

Autres instances :

- ❖ CocoEco : **vendredi 21 novembre à 10h30**
- ❖ Comité de suivi de la DSP : **21 novembre à 14h**
(2e réunion dans le cadre de la revoyure)
- ❖ Comité de suivi de la DSP : **1^{er} décembre 11h30**
(3^e réunion dans le cadre de la revoyure)

Comités ad hoc :

- ❖ Atelier urbanistique zone nord : **9 décembre à 10h**



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
CLERMONT-FERRAND AUVERGNE



Membres en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**
Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 décembre à 14 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 24 novembre 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Christine MANDON, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA pouvoir à Elisabeth BRUSSAT, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Sylvie LEGER pouvoir à Thomas WEIBEL, Flavien NEUVY, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, François RAGE pouvoir à Christine MANDON, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n°32 / 2025-12 : Projet photovoltaïque- Organisation de la gouvernance

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne (SMACFA) ;

Vu la manifestation d'intérêt de la Société de Financement Régional OSER pour participer au financement d'une Société de projet commune avec le SMACFA dont l'objet serait la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur l'emprise aéroportuaire ;

Vu le projet de statuts et de pacte d'actionnaires de la Société de projet envisagée ;

Vu le projet d'appel à manifestation d'intérêt pour la prise de participation majoritaire d'un opérateur ou d'un groupement d'opérateurs au capital de cette Société de projet ;

Considérant que le Syndicat Mixte souhaite mener une politique volontariste de transition énergétique sur l'emprise de l'aéroport et de développement des énergies renouvelables afin, notamment, de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique ;

Considérant le résultat des études préalables et détaillant le potentiel de production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant que la prise de participations d'une personne publique avec des personnes privées au sein d'une Société de projet peut s'effectuer sans publicité ni mise en concurrence dès lors qu'elle ne s'accompagne pas de la conclusion d'un contrat de la commande publique entre l'actionnaire public et la société créée ;

Considérant que le Syndicat Mixte souhaite constituer une Société de projet commune avec la Société de Financement Régional OSER et un opérateur ou groupement d'opérateurs pour l'installation et



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
CLERMONT-FERRAND AUVERGNE



l'exploitation de centrales photovoltaïques sur les sites dont il est propriétaire et qui relèvent de son domaine public ;

Considérant que sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ;

Considérant néanmoins qu'aux termes de l'article L. 2122-1-3 du même Code prévoit que cette procédure de sélection n'est pas applicable lorsque le titre est délivré à une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit et que, le cas échéant, le titre peut être délivré à l'amiable à condition que l'autorité domaniale rende publiques les considérations de droit et de fait l'ayant conduite à ne pas mettre en œuvre cette procédure ;

Considérant que les projets de statuts et de pacte d'actionnaires prévoient que la prise de participations minoritaire du SMACFA au sein de la Société de projets lui permettra d'exercer un contrôle étroit sur cette société.

Considérant que l'appel à manifestation d'intérêt qui sera engagé aura pour objet de désigner un opérateur ou groupement d'opérateurs pour la prise de participation majoritaire au sein de la Société de projet pour la conception, le financement, le développement, la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques.

Considérant que la procédure sera menée en deux temps, une phase candidature puis une phase offre à l'issue de laquelle il pourra être engagé une phase de négociation avec le ou les opérateurs en lice.

Considérant que la durée de la ou des autorisation(s) d'occupation(s) temporaire(s) qui sera(ont) délivrée(s) sera de 30 ans.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur l'emprise aéroportuaire ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager la procédure administrative d'appel à manifestation d'intérêt restreint afin de sélectionner l'opérateur ou le groupement d'opérateurs pour la prise de participation majoritaire au sein de la société de projet pour la conception, le financement, le développement, la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques. ;
- D'approuver la création d'un comité de sélection composé des 6 membres suivants :
 - Monsieur Brice HORTEFEUX, Président, suppléante Elisabeth BRUSSAT
 - Madame Anne-Marie PICARD, suppléant Serge PICHOT
 - Monsieur Jean Paul CUZIN, suppléante Valérie BERNARD
 - Madame Christine MANDON, suppléant Cyril CINEUX
 - Monsieur Henri GISSELBRECHT, suppléant Flavien NEUVY
 - Monsieur Yannick LUCOT, suppléant Frédéric AGUILERA

Le comité de sélection se prononcera, sans quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la voix du Président sera prépondérante. Le comité de sélection se réunira, sur convocation du Président, pour procéder à l'examen des candidatures, des offres et participer le cas échéant aux réunions de négociations. Les agents du Syndicat Mixte, le Directeur de l'aéroport, un représentant de la Société de Financement Régional OSER ainsi que les assistants à maîtrise d'ouvrage pourront être appelés à participer au comité de sélection sans voix délibérative.

Le Comité Syndical sera amené à entériner le choix du ou des opérateur(s) ou groupement(s) d'opérateur(s) qui sera(ont) désigné(s) à l'issue de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt, ainsi que la convention de projet qui sera conclue avec le lauréat, les Statuts de la Société de projet, le pacte d'actionnaires et le ou les titre(s) d'occupation(s) qui seront accordés à cette Société de projet.

Les considérations de droit et de fait ayant conduit le Syndicat Mixte à ne pas mettre en œuvre la procédure de sélection prévue par l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques seront publiées dans les conditions prévues par l'article L. 2122-1-3 du même Code.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, le quorum étant atteint, décide à l'unanimité :

- d'approuver le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur l'emprise aéroportuaire
- d'autoriser le Président à engager la procédure administrative d'appel à manifestation d'intérêt restreint afin de sélectionner l'opérateur ou le groupement d'opérateurs pour la prise de participation majoritaire au sein de la société de projet pour la conception, le financement, le développement, la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques.
- d'approuver la création, la composition et le fonctionnement du comité de sélection

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.



Membres en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**
Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 décembre à 14 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 24 novembre 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Christine MANDON, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA pouvoir à Elisabeth BRUSSAT, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Sylvie LEGER pouvoir à Thomas WEIBEL, Flavien NEUVY, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Géraud COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, François RAGE pouvoir à Christine MANDON, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n°33 / 2025-12 : Convention Région de mise à disposition du personnel

Conformément au code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 28 de la loi du 13 août 2004 relative aux « libertés et responsabilités locales » qui a institué le transfert de la propriété, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des aérodomes aux collectivités locales ou à leurs groupements ;

Vu la décision du Comité syndical du 21 décembre 2007 de s'appuyer les moyens de la Région pour administrer le Syndicat Mixte ;

Considérant que la convention actuelle entre le Syndicat et le conseil régional permettant la mise à disposition de personnel au profit du Syndicat arrive à échéance au 31 décembre 2025 ;

Le Président rappelle au comité qu'en qualité d'autorité délégante, le Syndicat Mixte suit et contrôle les activités du délégataire. De plus, part majeure de son activité, le Syndicat Mixte assume le financement et la maîtrise d'ouvrage des travaux et acquisitions pour l'ensemble de la plate-forme.

Enfin, en tant qu'entité propre, le Syndicat Mixte gère également et naturellement toutes les questions liées à son budget, à son administration et à la préparation des décisions de son Président et du Comité syndical.

Depuis 2008, au sein des services de la Région, les moyens permettant le fonctionnement du Syndicat Mixte ont été constitué pour la mise en œuvre et le suivi des missions du Syndicat Mixte. Une convention a été rédigée en ce sens.

Cette convention, arrivant à échéance au 31 décembre 2025, est renouvelée par le maintien total de 3 Equivalents Temps Plein. Les modalités financières de cette mise à disposition sont prévues pour permettre le remboursement de la Région par le Syndicat Mixte des dépenses (charges salariales et frais

professionnels) qu'elle engage pour ces agents en proportion du taux de mise à disposition qu'ils consacrent au Syndicat Mixte.

Le Président propose aux membres du comité syndical :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'agents de la Région au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne.
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, le quorum étant atteint, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'agents de la Région au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne.
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**
Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 décembre à 14 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 24 novembre 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Christine MANDON, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA pouvoir à Elisabeth BRUSSAT, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Sylvie LEGER pouvoir à Thomas WEIBEL, Flavien NEUVY, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, François RAGE pouvoir à Christine MANDON, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n°34 / 2025-12 : Approbation du compte rendu de la Commission Consultative Economique du 21 novembre 2025

CONFORMÉMENT aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts du Syndicat Mixte notamment ses articles 3 et 7.4,

VU les Statuts de la Commission Consultative Economique (CoCoEco) et notamment l'article 1^{er},

VU le compte-rendu de la CoCoEco du 21 novembre 2025,

VU le rapport co-présenté par Brice HORTEFEUX, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne et Elisabeth BRUSSAT, Présidente de la Commission consultative économique (CocoEco) et 1^{er} Vice-présidente du SMACFA,

CONSIDÉRANT que les CoCoEco des aéroports, instances de discussion des tarifs réglementés aéroportuaires, viennent d'évoluer par Décret (n°2025-337 du 25 avril 2025) de l'Aviation civile impliquant une modification statutaire pour Clermont (Statuts adoptés en Comité syndical du 06 novembre 2025),

CONSIDÉRANT le bilan de l'année 2025 avec un trafic en légère hausse par rapport à l'année précédente (+ 8% lié à l'ouverture des lignes Londres et Alger) ; les perspectives 2026 très incertaines liées à la posture de Ryanair ; la poursuite des investissements conformément au PPI (lancement des travaux liés aux stratégies photovoltaïque et rénovation énergétique des bâtiments),

CONSIDERANT que la proposition tarifaire a fait l'objet de trois votes :

- Augmentation des tarifs à hauteur de 1% : 10 voix pour et 1 abstention (Air France),

- Evolution de l'éco-modulation en raison du Décret du 25 avril 2025 (substitution des émissions de CO2 par les émissions de Nox) qui fera l'objet sur demande des usagers lors de la prochaine Commission d'un bilan de la mesure : 8 voix pour et 3 voix contre (Michelin Air Services, Air France, FNAM),
- Intégration des coûts d'entretien des pistes en herbe dans la grille tarifaire aviation privée : 9 voix pour et 2 abstentions (Michelin Air Services, Air France).

APRÈS en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de l'avis favorable de la Commission Consultative Economique de l'Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne du 21 novembre 2025 concernant les tarifs 2026 :
 - o Augmentation tarifaire pour toutes les redevances réglementées de +1%
 - o Maintien des mesures incitatives en vigueur
 - o Evolution de l'éco-modulation avec la substitution des émissions de CO2 par les émissions de Nox
 - o Intégration des coûts d'entretien des pistes en herbes dans la grille tarifaire aviation privée



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**
Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 décembre à 14 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 24 novembre 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Christine MANDON, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA pouvoir à Elisabeth BRUSSAT, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Sylvie LEGER pouvoir à Thomas WEIBEL, Flavien NEUVY, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, François RAGE pouvoir à Christine MANDON, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : *Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.*

DÉLIBÉRATION n°35 / 2025-12 : DSP - Avenant de revoyure

Conformément au code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°31 / 2025-11 du comité syndical du 6 novembre 2025 concernant les propositions du SMACFA dans le cadre de la revoyure de la DSP ;

Vu le courrier du 18 novembre 2025 de la SEACFA informant que les propositions étaient insuffisantes pour poursuivre le contrat de DSP ;

Vu le relevé de décision du comité de suivi du 21 novembre 2025 ;

Vu la note conjointe des avocats conseils du 28 novembre 2025 ;

Vu le comité de suivi du 1^{er} décembre 2025 ;

Vu le courrier de la SEACFA du 4 décembre 2025 ajustant ses demandes ;

Le Président fait état des discussions et négociations relatives à la revoyure du contrat de DSP.

Le Président propose une réponse à la SEACFA en proposant un avenant exposant les éléments d'une offre modifiée :

- Renfort du budget d'aide aux compagnies pour pouvoir accompagner un avion basé
- Aide directe au développement des activités de [REDACTED] annuel sur 5 ans, conditionnée à un cumul de résultat net négatif sur la durée de la DSP
- Reprise des investissements régaliers
- Intégration des ombrières de parking dans le contrat sans augmentation de redevance
- Proposition de remboursement anticipée de la VNC
- Accord sur un réajustement de la convention d'assistance technique à [REDACTED] à partir de 2026
- Inscription du gel des dividendes

SMACFA

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

- Inscription du gel de la revoyure
- Renfort de la clause de retour à meilleure fortune
- Soutien politique de la demande de rééchelonnement du remboursement de l'avance COVID

Le président propose aux membres du comité syndical :

- d'approuver la préparation d'un avenant incluant :
 - l'offre validée au comité syndical du 6 novembre
 - l'aide directe complémentaire au développement de l'activité
 - le renforcement de la clause de retour à meilleure fortune pour recouvrer les interventions supplémentaires prévues à l'avenant
 - le gel de la clause de revoyure jusqu'en 2030
- de l'autoriser à signer un tel avenant

Après en avoir délibéré, le quorum étant atteint, le comité syndical approuve à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.


Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**
Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 décembre à 14 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 24 novembre 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Christine MANDON, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA pouvoir à Elisabeth BRUSSAT, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Sylvie LEGER pouvoir à Thomas WEIBEL, Flavien NEUVY, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, François RAGE pouvoir à Christine MANDON, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n°36 / 2025-12 : BP 2026

CONFORMÉMENT aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts du Syndicat Mixte et notamment son article 7.4,

VU le Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat Mixte et notamment l'article 1.3.2,

VU le rapport présenté par le Président du Syndicat mixte,

CONSIDERANT que le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le budget primitif 2026 du Syndicat mixte de l'aéroport, que lors des orientations budgétaires du Comité syndical du 6 novembre 2025, il a été présenté un projet de budget 2026 équilibré, hors virement à la section d'investissements, le report à nouveau 2025 est conservé en fonctionnement.

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte prévoit un budget renforcé pour le développement du trafic avec pour objectif d'atteindre un niveau permettant l'équilibre des missions régaliennes.

CONSIDERANT que le projet de budget 2026 soumis à la présente assemblée s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 12 798 718,90 €,

CONSIDERANT qu'un budget supplémentaire permettra de retranscrire les résultats cumulés de l'année précédente constatés par le compte financier unique, adopté à une prochaine session du Comité syndical avant le 30 juin.



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
CLERMONT-FERRAND AUVERGNE



CONSIDERANT que lors du débat d'orientation budgétaire, après une baisse progressive sur 4 ans des participations des collectivités membres de façon à atteindre 70 % des participations 2018, il a été proposé un maintien des contributions statutaires d'un total de 3,2M€ (40% pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 28% pour le Département du Puy-de-Dôme et 32% pour Clermont Auvergne) ; que ces contributions s'effectueront en 2 versements, financés par les trois collectivités membres du SMACFA en section de fonctionnement au titre des contributions aux organismes de regroupement : la première part de 60% sera versée au premier trimestre 2026 et la seconde part sera versée au cours du quatrième trimestre de l'exercice. Le montant du second versement ne pourra pas excéder les 40% restant du montant total de la contribution statutaire.

APRÈS en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Budget Primitif pour l'exercice 2026 et sa présentation en nature selon la nomenclature M57,
- d'affecter dans le cadre des autorisations votées au budget primitif 2026 conformément au rapport de présentation :

Le Budget Primitif comporte l'inscription de 12 798 718,90 € en dépenses et en recettes (opérations réelles et d'ordre comprises) qui se décomposent en :

- dépenses 7 427 500 € en investissement
 5 371 218,90 € en fonctionnement
- recettes 7 427 500 € en investissement
 5 371 218,90 € en fonctionnement
- de procéder à la perception des concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de Clermont Auvergne Métropole et du Département du Puy-de-Dôme avec un premier appel de fonds de 60% au premier trimestre 2026 et le solde au quatrième trimestre,
- d'autoriser le président à négocier et à signer un emprunt d'un montant de 2 85 178,90 € auprès des établissements bancaires.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 décembre à 14 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 24 novembre 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Christine MANDON, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA pouvoir à Elisabeth BRUSSAT, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Sylvie LEGER pouvoir à Thomas WEIBEL, Flavien NEUVY, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, François RAGE pouvoir à Christine MANDON, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : *Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.*

DÉLIBÉRATION n°37 / 2025-12 : Accord sur le rééchelonnement de l'avance COVID

CONFORMÉMENT au Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la requête de la SEACFA auprès de l'AFT,

Vu le rapport présenté par le Président du Syndicat Mixte,

Considérant que le montant des avances remboursables pour l'aéroport de Clermont-Ferrand s'élève à 10 M€,

Considérant que le délégataire n'a pas pu commencer à rembourser début 2024 à la suite de la faiblesse de la reprise du trafic et des missions régaliennes,

Considérant la demande du délégataire auprès de l'Agence France Trésor et de la DGAC de rééchelonner le remboursement de l'avance COVID pour porter à 2037 au lieu de 2032 le terme final en gardant le même taux d'emprunt.

Le président propose au comité syndical :

- d'approuver le soutien du SMACFA à la requête de la SEACFA auprès de l'AFT et de la DGAC pour un rééchelonnement du remboursement de l'avance COVID à 2037 au même taux d'emprunt, qui prévoit un remboursement [REDACTED]
- de l'autoriser à signer le courrier en annexe destiné à l'AFT et à la DGAC.



Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 063-200005312-20251205-CS051225_REMBMR-DE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, le quorum étant atteint et à l'unanimité :

- approuve le soutien du SMACFA à la requête de la SEACFA auprès de l'AFT et de la DGAC pour le rééchelonnement du remboursement de l'avance COVID à 2037 au même taux d'emprunt, qui prévoit un remboursement de [REDACTED]
- autorise le Président à signer le courrier en annexe destiné à l'AFT et à la DGAC.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 décembre à 14 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.
Date de la convocation : 24 novembre 2025

Membres présents :
Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Christine MANDON, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.
Suppléants : Julien BONY.

Absents ou excusés :
Titulaires : Frédéric AGUILERA pouvoir à Elisabeth BRUSSAT, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Sylvie LEGER pouvoir à Thomas WEIBEL, Flavien NEUVY, Serge PICHOT.
Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, François RAGE pouvoir à Christine MANDON, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n°38 / 2025-11 : Décision Modificative n°1

Conformément au code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2025 voté par délibération du 21 février 2025
Considérant la nécessité de faire correspondre le budget à la réalisation des investissements et à la décision de ne pas faire appel aux 40% restants des contributions statutaires en 2025, il vous est proposé les modifications suivantes du budget :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	En moins	En moins :
	023 virement à la section d'investissement : 2 147 115,00 €	2312 aménagements :147 115,00 €
	En plus	2313 constructions : 2 000 000,00 €
	611 contrats : 875 105,80 €	
	TOTAL - 1 272 009,20 €	TOTAL : - 2 147 115,00 €
RECETTES	En moins	En moins :
	7472 Région : 508 874,40 €	021 virement de la section
	7473 Département : 356 129,60 €	fonctionnement : 2 147 115,00 €
	74758 Métropole : 407 005,20 €	
	TOTAL - 1 272 009,20 €	TOTAL : - 2 147 115,00 €



Le président propose aux membres du comité syndical d'adopter la Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2025 selon la répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement telle que présentée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, le quorum étant atteint et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping 'C' shape followed by the letters 'H' and 'F'.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.